



République Française
Département CHER
Mairie d'Herry

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an 2026, le 25 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/09/2025.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme MARTIN Nadine, Mme LARAISE Nathalie, Mme MECHIN Myriam

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Excusés ayant donné procuration : Mme de CHOULOT Bénédicte à M. DE LEO Claudio, M. LEBRETON Vincent à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à Mme MARTIN Nadine, Melle BONNIN Clara à M. de CHOULOT Etienne

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture de Bourges
Le :
Et
Publication ou
notification du :

A été nommé secrétaire : M. DE LEO Claudio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260925-2026_09_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

2026_09_008 – Remboursement forfaitaire à une association

Vu les frais occasionnés pour la fête de la Saint-Jean, et l'avance faite par l'association de pêche "le Gardon";

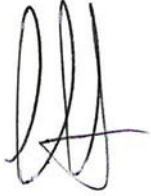
Vu la facture présentée par l'association ;

Monsieur le Maire propose de verser forfaitairement à l'association AAPPMA LE GARDON D'HERRY la subvention additionnelle de 172.84 € (FILLON SAS pour lots pêche à la ligne),

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Etienne de CHOULOT



Secrétaire de séance
M. DE LEO Claudio

